



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2025/0925/188 du 30 avril 2025, le Ministre du Travail a autorisé

à la société SA LUXLEV LOCATION l'exploitation d'une plateforme élévatrice de la marque DINGLI, du type JCPT2223RTB, avec le numéro de construction JPR0024K00827.

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 8 mai au 17 juin 2025 inclus).

Pétange, le 7 mai 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,